

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2026

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 13
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'envoi du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026 aux élus par mail le 24 juillet 2026 avec l'ordre du jour de la séance du 29 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2026.

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**OBJET : DROIT AU TIRAGE DES COUPES DE BOIS DE NASBINALS ET DE MONTGROS-
MONTGROUSSET-LE BEAULES-LE CHER**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 13
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents: MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les coupes de bois de Nasbinals et de Montgros-Montgrousset-Le Beaulès-Le Cher vont être réalisées à l'automne.

Il demande au Conseil municipal de fixer le montant du droit de tirage qui doit être payé par chaque ayant-droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de fixer à 40 Euros le montant de ce droit qui sera payé par chaque ayant-droit à la caisse du Service de Gestion Comptable de Marvejols.

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : AFFERMISSEMENT DES TRANCHES OPTIONNELLES N° 1 ET 2 DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST - ROUTE D'AUMONT

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 13
 - de Votants : 15
- Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-67 du 12 novembre 2025 autorisant la conclusion des marchés publics relatifs à l'aménagement de l'entrée Est – Route d'Aumont ;

Vu les marchés notifiés en date du 15 décembre 2025 aux entreprises :

- MARQUET SAS - Lot 1 : Réseaux Génie Civil
- MARQUET SAS - Lot 2 : Terrassements voiries et aménagements de services
- IDVERDE - Lot 3 : Aménagements Paysagers

Considérant que les conditions prévues aux marchés sont réunies pour procéder à l'affermissement des tranches optionnelles :

- 1 « Phase opérationnelle 2 - P98-P149 —Alignement droit » et
- 2 « Phase opérationnelle 3 – P149-P181 – Entrée agglomération » ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30/07/2026

ID : 048-214801045-20260729-2026_78B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser l'affermissement des tranches n° 1 et 2 des marchés publics précités :

• Pour le lot n° 1 - RESEAUX GENIE CIVIL, l'entreprise MARQUET SAS pour un montant de :

- Tranche optionnelle 1 : 78 102.36 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 48 832.00 € HT

• Pour le lot n° 2 - AMENAGEMENTS, l'entreprise MARQUET SAS pour un montant de :

- Tranche optionnelle 1 : 143 339.82 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 157 024.84 € HT

• Pour le lot n° 3 - PLANTATIONS, l'entreprise IDVERDE pour un montant de :

- Tranche optionnelle 1 : 7 220.00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 8 340.00 € HT

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

- dit que les crédits sont inscrits au budget

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2026

NOMBRE :

- | | | | |
|-----------------------------------|-----------|----------|--------------|
| - de Conseillers en exercice : 15 | | | |
| - de Présents : 13 | | | |
| - de Votants : 15 | Pour : 15 | Contre : | Abstention : |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le programme de voirie communale est retenu à la contractualisation avec le Département et qu'il a été inscrit au budget 2026 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de voirie 2026 pour un montant TTC de 45 282.10 €uros soit 37 805.94 €uros H.T. compris honoraires dus à Lozère Ingénierie et indemnisation coordonnateur.
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 461 €uros représentant 50 % de 26 922 €uros comme défini dans les nouveaux dispositifs d'aides aux collectivités.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Délibéré en séance le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Bernard BASTIDE

République Française

2026-80

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de Présents : 13
- de Votants : 15 Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADE, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECIDE

- d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Objet/libellé	Section	Chapitre	Nature	Dépenses - Recettes
Autres matériel et outillage d'incendie et défense civile	Investissement	21	D 21568-375	+ 850.20
Terrains aménagés autres que voirie	Investissement	21	D 2113-372	- 850.20

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Le Maire



Bernard BASTIDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : SUBVENTIONS DIVERSES

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
 - de Présents : 13
 - de Votants : 15
- Pour : 15 Contre : Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 juillet 2026 sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bernard BASTIDE, Jérôme BROUSSARD, Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX, Kathleen STAHL, Christophe BOUQUET, Patrick BRIOUDES, Isabelle CAZEAUX, Marie Louise CALMEL, Angélique CRUEYZE, Anne de BOISSIEU, Laurent MOULIADÉ, Jean PRAT.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Patricia SOUCHON à Bernard BASTIDE, Bruno GABRILLARGUES à Patrick BRIOUDES.

Etait absent :

Il a, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Isabelle CAZEAUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2026-53 en date du 29 avril 2026. Il propose à l'assemblée d'attribuer au SYNDICAT AUBRAC LOZERIEN la somme de 186 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer la somme de 186 €uros au SYNDICAT AUBRAC LOZERIEN.

Le solde d'un montant de 214 €uros fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Secrétaire de Séance



Isabelle CAZEAUX

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Bernard BASTIDE